

RÉSOLUTION XV – YÉMEN

THÈME : CONFLITS ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONCERNE : DISSOLUTION DE L'ONU

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- Consternée par l'incapacité de l'ONU à gérer les conflits comme ceux en Palestine, au Yémen, au Rwanda, en Bosnie-Herzégovine pour ne citer qu'eux, à atteindre ses objectifs de développement tel que l'élimination de l'extrême pauvreté pour tous, à garantir le respect des droits humains, ainsi que par son hypocrisie dans la répartition des fonds,
- Dévastée par les innombrables guerres qui ont débuté depuis la création de la SDN puis celle de l'ONU et qui ne font que d'empirer, comme le conflit au Liban, au Mali ou encore le conflit russo-ukrainien,
- Soulignant le manque d'efficacité de l'ONU face aux crises mondiales qui se manifeste par l'incapacité de ses casques bleus à prévenir des génocides, comme au Rwanda en 1994 ou en Bosnie-Herzégovine en 1995, où leur présence a non seulement échoué à protéger les civils mais parfois exacerbé les violences, ainsi que par son inaction persistante dans des conflits comme ceux de la Palestine et du Liban, où malgré des appels à des cessez-le-feu, aucune mesure concrète n'est prise,
- Ajoutant qu'en parallèle, l'organisation peine à atteindre ses objectifs de développement durable, comme le démontre le fait qu'en 2022, 9,2 % de la population mondiale souffrait encore de la faim et que 84 millions de jeunes risquent de ne pas avoir accès à l'éducation d'ici 2030, mettant en évidence l'incapacité flagrante à répondre aux grands défis mondiaux malgré ses discours et ses résolutions,
- Informant que l'ONU n'est pas indispensable, que les États peuvent désescalader leur conflit entre eux, et que des unions entre États tels que l'UE, les BRICS ou le G27 sont des acteurs qui pourront toujours permettre aux États d'entretenir leurs relations économiques et politiques,
- Précisant que les agences telles que l'UNICEF, le HCR ainsi que d'autres sont tout de même utiles et vont continuer d'exister tout en pouvant se gérer elles-mêmes avec le soutien financier des États du monde,
- Décide
- de dissoudre l'ONU et ainsi laisser la liberté aux États du monde de former leurs propres alliances et ainsi mieux gérer le monde ;
 - que si certains États ne veulent pas quitter l'ONU, ils devront faire face à une organisation qui aura moins d'impact vu sa composition numérique qui aura diminué.

Le texte français fait foi